

Paris, le 19 janvier 2015

Monsieur Jean FAUSSURIER  
Réseau Ferré de France  
Directeur régional Île de France  
174, Avenue de France  
Immeuble Équinoxe  
75013 Paris

Objet : Petite Ceinture ferroviaire dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

Monsieur le Directeur,

Dans le contexte énergétique, économique et climatique actuel, vous comprendrez qu'en tant qu'association d'usagers des transports nous soyons particulièrement attentifs au sort qui peut être fait aux infrastructures ferroviaires sous-utilisées.

Cela est plus justifié encore quand il s'agit d'une ligne de 23 km de long, à double voie et en site propre continu, située en pleine zone urbaine très dense. Les coupures de fait que cette ligne de Petite Ceinture connaît depuis quelques années dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement parisien, sur et au voisinage de l'Avenue de France, nous amènent à vous poser les questions suivantes :

Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous confirmer que la ligne de Petite Ceinture fait toujours partie du domaine public dont Réseau Ferré de France a la charge, sur les 23 km qui s'étendent sans coupure du Pont du Garigliano (15<sup>ème</sup>) aux Batignolles (17<sup>ème</sup>) par l'est parisien (lignes RFF numérotées 980 et 955), **et plus particulièrement dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, entre le tunnel d'Ivry (PK 17,602) et le Pont National (PK 18,724) ?**

**Pouvez-vous nous confirmer qu'aucune procédure de déclassement du domaine public n'est envisagée par RFF sur ledit tronçon continu de 23 km ?**

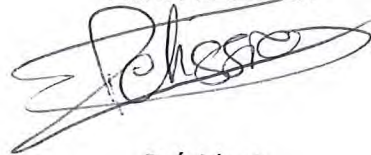
Sur les sections de la Petite Ceinture ne connaissant aucun déclassement effectif ni envisagé, nous souhaiterions connaître toutes les éventuelles autorisations qui auraient été données par RFF à des tiers pour occupation de la plate-forme de ladite ligne entre le Pont National et le tunnel d'Ivry, et notamment :

1. sous l'immeuble du pôle Langues, bâtiment « Olympe de Gouges » de l'Université Paris Diderot (**lot M5B2** de la ZAC Paris Rive Gauche),
2. sous l'immeuble de bureaux « Kaleido » (**lot M5B3** de la ZAC Paris Rive Gauche),
3. sur la **placette** et la section de la Petite Ceinture, toutes deux actuellement en travaux, situées entre les deux immeubles susdits,
4. à l'intersection de la Petite Ceinture avec la **rue Albert Einstein**,
5. sous l'immeuble d'habitation de Paris Habitat, en construction entre la rue A. Einstein et l'Avenue de France (**lot M6B2** de la ZAC Paris Rive Gauche),
6. à l'intersection de la Petite Ceinture avec **l'Avenue de France** (ou, plus précisément, avec ce qui constitue la liaison routière entre ladite avenue et le Boulevard du Général Jean-Simon, liaison qui figure aussi sous d'autres appellations dans les projets de la ZAC Paris Rive Gauche : « rue Bruneseau prolongée », « voie EW13 », ou « doigt nord » de la patte d'oie qui formera, pour la voirie, le débouché de l'Avenue de France de/vers le Boulevard du Général Jean-Simon),

7. sur la partie de Petite Ceinture située **entre les deux doigts de ladite future patte d'oie**, et à l'intersection de la ligne avec la future **voie routière EX13** de la ZAC Paris Rive Gauche (doigt sud de la patte d'oie susdite),
8. **sur le pont-rail permettant à la Petite Ceinture de franchir le faisceau ferroviaire « Sud Ouest »**, l'un des deux tabliers dudit pont-rail ayant été reconstruit en 2012, tandis que le second reste à poser,
9. sur la section de la plate-forme de la Petite Ceinture s'étendant **du nouveau pont rail sur le faisceau ferroviaire « Sud-Ouest »**, le long du bâtiment voyageurs de l'ancienne station « Boulevard Masséna » (ex-gare « Orléans Ceinture »), **jusqu'à l'extrémité sud des quais de cette ancienne station « Orléans-Ceinture, et sur l'emplacement même des-dits quais et de leurs accès**,
10. sur la plate-forme ferroviaire de la Petite Ceinture et sur son remblai, **entre l'extrémité sud des quais de l'ancienne station « Orléans-Ceinture » et la rue de Patay**,
11. sur la plate-forme ferroviaire de la Petite Ceinture qui s'étend **de la rue de Patay jusqu'aux têtes des tunnels d'Ivry et de Paris-Gobelins ?**

En vous remerciant à l'avance des réponses que vous pourrez apporter aux questions ci-dessus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Marc PELISSIER



Président